

Propositions du Conseil de banque

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa réunion du 29 février 2008, le Conseil de banque a approuvé le rapport annuel et les comptes annuels pour 2007, présentés par la Direction générale élargie dans le 100^e rapport de gestion et destinés au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le 14 mars 2008, le Conseil fédéral a approuvé le rapport annuel et les comptes annuels conformément à l'art. 7, al. 1, LBN. En outre, l'organe de révision a signé son rapport le 29 février 2008.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels pour 2007;
2. de répartir le résultat de l'exercice (bénéfice porté au bilan), soit 7 995 517 099,42 francs, comme suit:

Affectation du bénéfice	2007 en millions de francs
Résultat de l'exercice (bénéfice porté au bilan selon l'art. 36 LBN)	7 995,5
Attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	-751,0
Bénéfice distribuable (art. 30, al. 2, LBN)	7 244,5
Attribution à la réserve pour distributions futures	-4 743,0
Bénéfice total à distribuer (art. 31 LBN)	2 501,5
Versement d'un dividende de 6%	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons ¹	-2 500,0
Solde après affectation du bénéfice	-

1 Convention du 5 avril 2002
entre le DFF et la BNS
concernant la distribution
des bénéfices.

3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire Messieurs Armin Jans, Daniel Lampart, Franz Marty et Alexandre Swoboda, membres actuels (voir p. 132), et Monsieur Gerold Bühler, Thayngen, président d'économiesuisse, membres du Conseil de banque pour la période administrative 2008 – 2012;
5. d'élire PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, organe de révision pour la période administrative 2008 – 2009.